

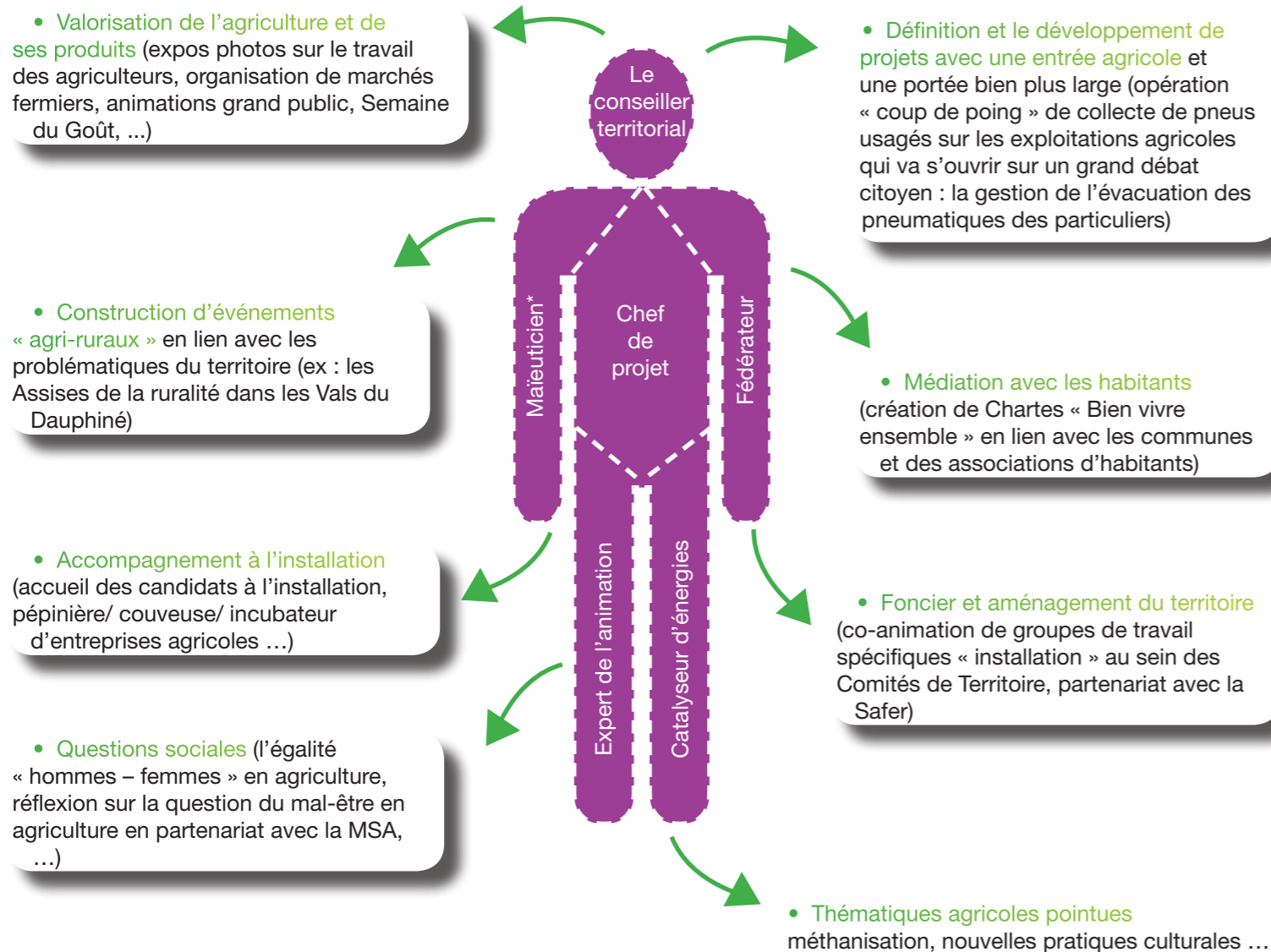
Le conseiller territorial

Le premier interlocuteur des agriculteurs comme des collectivités sur son territoire

Il **analyse les besoins** en prenant en compte les spécificités locales, **accompagne l'émergence de projets** et participe à la mise en œuvre d'actions locales de développement concertées.

Expert de l'animation et de l'accompagnement de projet, le conseiller territorial est un chef de projet qui intervient sur des champs d'intervention très larges.

Véritable catalyseur d'énergie, il facilite la mise en œuvre de projets collectifs en étant au plus près de la demande puis en accompagnant les acteurs intéressés dans la **construction de solutions**. Il fait le lien avec les ressources nécessaires au projet (humaines, financières, techniques, ...)



* Accoucheur d'idées

CONTACT

Manuelle Glasman - Responsable de l'équipe territoire
04 76 20 67 10 - manuelle.glasman@isere.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture de l'Isère et les Comités de Territoire

La **Chambre d'Agriculture de l'Isère** mène, depuis 20 ans, une politique de développement territorial en collaboration avec ses partenaires territoriaux, les Comités de Territoires. Associations loi 1901 regroupant des agriculteurs, des élus et des socioprofessionnels, **les comités de territoire** constituent un réseau local, relais et ancrage territorial fort de la Chambre d'agriculture sur l'ensemble du département.

D'un point de vue opérationnel, ce sont les **conseillers territoriaux** de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, répartis dans le département qui accompagnent la mise en œuvre de cette politique de développement territorial. Ils animent les comités de territoire et travaillent avec les différents acteurs (agriculteurs, collectivités, conseillers spécialisés), pour faciliter l'émergence et l'accompagnement de projets concrets.

Cette organisation territoriale entre la Chambre d'Agriculture et les Comités de Territoire constitue une véritable **synergie** fondée sur des valeurs communes ; le sens du long terme, la réponse aux besoins des agriculteurs et des collectivités, la proximité et l'indépendance.

En tant qu'élus de la Chambre d'Agriculture, nous sommes convaincus de l'efficacité d'une telle organisation territoriale. Nous vous la présentons ici illustrée de quelques exemples de réalisations concrètes.

Jean-Claude Darlet,
Président de la Chambre d'Agriculture

réalisons l'**associations nos talents**
agriculture de demain

La Chambre d'Agriculture de l'Isère

Des missions publiques et privées dans l'intérêt de la profession agricole

Les Comités de Territoire

Un lieu de concertation territoriale qui rassemble tous les agriculteurs et filières, les élus et la société civile

La Chambre d'Agriculture c'est :

- une assemblée d'élus qui représente l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier,
- un établissement public,
- un organisme de développement qui propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières, collectivités,
- une structure dotée d'équipes aux compétences multiples.

Ses missions privées :

Services aux agriculteurs, aux groupes et filières et aux collectivités sur ses domaines d'interventions.

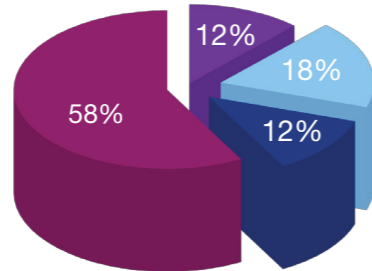
Ses missions publiques :

- **défense des intérêts** des acteurs du monde rural auprès de l'Etat, des responsables politiques et des collectivités territoriales,
- **consultation** : elle émet des avis sur demande mais est aussi force de propositions auprès des pouvoirs publics sur les questions relatives à l'agriculture, la valorisation de ses productions, la filière forêt-bois, la gestion de l'espace rural, la prévention des risques naturels, la mise en valeur des espaces naturels et des paysages, la protection de l'environnement,
- **missions de service public ou d'intérêt général** : Centre de Formalité des Entreprises (CFE), Apprentissage, Traçabilité des animaux, Création ou reprise d'entreprises d'agricoles...

Son budget

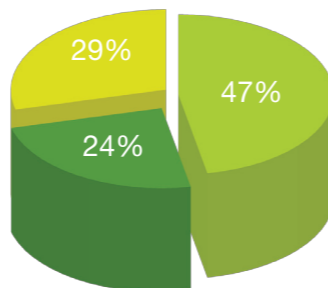
Dépenses

- Autres achats
- Frais généraux
- Subventions versées
- Personnel et membres



Recettes

- Subventions et conventions
- Ventes et prestations
- TATFNB



Les missions du Comité de Territoire

- Favoriser la coopération entre agriculteurs élus et autres acteurs du territoire pour élaborer et porter un projet agricole de territoire,
- Faciliter l'émergence de projets et d'actions nouvelles liées à l'agriculture, coordonner les initiatives et les projets des groupes, structurés ou non,
- Participer à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des procédures locales,
- Œuvrer à la connaissance et reconnaissance de l'activité agricole par la société civile.

Le Comité de Territoire est une association autonome

✓ VRAI

Le Comité de Territoire représente ses adhérents sur un territoire défini. Ce n'est pas une antenne de la Chambre d'Agriculture.

Le Comité de Territoire ne représente qu'un seul point de vue, qu'une seule production

✗ FAUX

Son originalité réside dans l'entrée territoriale, qui maille des points de vue, des approches et des rôles différents. Il constitue des groupes d'une grande diversité portant ou accompagnant des projets de développement. Ce n'est ni une organisation syndicale, ni une représentation de filière.

Le Comité de Territoire est l'interlocuteur des questions agricoles de son territoire

✓ VRAI

Les comités de territoire sont aujourd'hui les interlocuteurs privilégiés des élus sur les questions concernant l'agriculture de leur territoire. Ce sont des lieux d'échanges, de concertation et de représentation de l'agriculture auprès des structures locales.



La complémentarité entre le comité de territoire et la Chambre d'agriculture se construit et se constate au fil des projets concrets

Une collaboration étroite, des rôles bien définis

Un groupe d'agriculteurs du Comité de Territoire Boucle du Rhône en Dauphiné préoccupé par des questions agro écologiques souhaite explorer d'autres formes de cultures sans labour. Définition des objectifs du groupe au sein du comité de territoire.



Montage d'une formation VIVEA avec le service formation de la Chambre d'Agriculture, puis travail avec la conseillère spécialisée de la Chambre d'Agriculture pour un apport technique aux agriculteurs.

Des agriculteurs en circuits court de Belledonne souhaitent identifier leurs produits sous un signe de qualité marquant à la fois leur appartenance au territoire et leur engagement de qualité.

Après définition des objectifs du groupe, travail avec la conseillère Bienvenue à la Ferme de la Chambre d'Agriculture sur un cahier des charges Belledonne + Bienvenue à la ferme.



Emergence du projet par 3 comités de territoires voisins qui ont construit un groupe de travail spécifique inter-territoires.



La Chambre d'Agriculture sera le maître d'ouvrage, apportant aux comités de territoire ses moyens technico-administratifs pour ce projet.